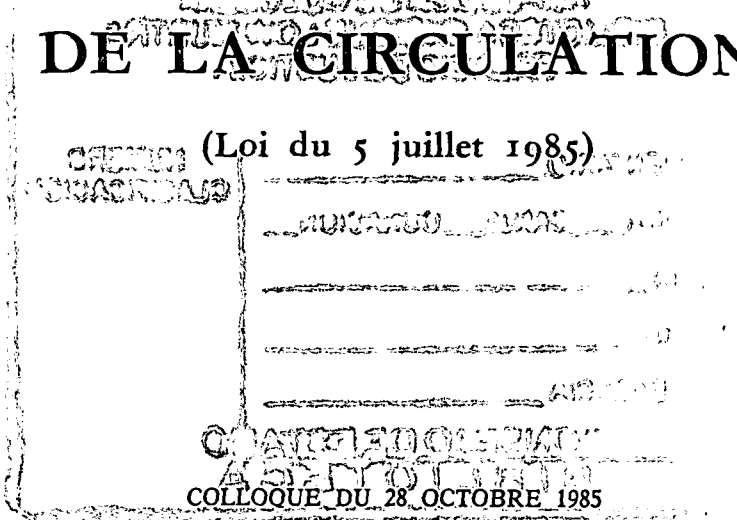


# INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

(Loi du 5 juillet 1985)



COLLOQUE DU 28 OCTOBRE 1985

organisé à Paris, par l'Institut des Assurances de Paris  
et l'Argus des Assurances,  
sous la présidence de Monsieur le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice.



1985

## TABLE DES MATIERES

<i>Allocution</i> de Monsieur Robert BADINTER, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice .....	V
<i>Présentation générale de la loi</i> , par J. BIGOT, Professeur à l'Université de Paris I, Directeur de l'Institut des Assurances de Paris .....	1
<i>Le droit à indemnisation</i> , par F. CHAPUISAT, Maître de Conférences à l'Université de Paris II .....	15
<i>Les nouvelles obligations de l'assureur</i> , par A. FAVRE-ROCHEX, Directeur général, Société Winterthur .....	39
<i>L'offre d'indemnité</i> , par B. LEGRAND, Sous-directeur, Association Générale des Sociétés d'Assurances contre les accidents .....	47
<i>L'intervention de l'avocat</i> , par J.-G. MOORE, Avocat à la Cour, Directeur de la « Gazette du Palais » .....	75
<i>Le recours des tiers payeurs</i> , par H. MARGEAT, Président de la Société d'Assurance de Protection Juridique « L'Avenir », Président de la Commission du règlement des sinistres corporels .....	87
<i>Les incidences économiques de la réforme</i> , par H. MARGEAT .....	115
<i>Rapport de synthèse</i> , par A. RIALS, Directeur à la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, Avocat honoraire .....	143